

Procès verbal Séance du 26 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire

Présents : Mrs DELAFOSSE René, GUILBERT Alain, FOSSÉ Michel, BENARD Eric, DAVID Michel, LETELLIER Gérard

Mme JOUIS Catherine, LEROUX Annick, LESUEUR Josiane, CHEVAL Jocelyne

Installation du conseil municipal

Secrétaire de séance : Monsieur Éric BÉNARD

ORDRE DU JOUR :

Convocation des membres du Conseil municipal le Mardi 19 Mai 2020.

I-] Election du Maire :

Après un appel de candidature, il est procédé au vote du Maire.
Monsieur DODELIN François s'est présenté candidat.

Chaque conseiller municipal a été appelé par le membre du conseil municipal le plus âgé et a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement a eu lieu et a proclamé Monsieur DODELIN François, Maire à 11 voix.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter la délibération pour ne pas fiscaliser la participation au syndicat des bassins versants. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est Pour.

II] Délibération pour définir le nombre d'adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Considérant que la commune dispose à ce jour de deux adjoints, le conseil municipal à l'unanimité des voix décide d'élire 2 adjoints pour la commune.

III] Election des adjoints au maire :

Après un appel de candidature, il est procédé au vote du 1^{er} adjoint au Maire.
Monsieur GUILBERT Alain s'est présenté candidat.

Chaque conseiller municipal a été appelé par le maire et a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement a eu lieu et a proclamé Monsieur GUILBERT Alain, 1^{er} adjoint au Maire à 11 voix Pour.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote du 2^{ème} adjoint au Maire.
Madame Catherine JOUIS s'est présentée candidate.

Chaque conseiller municipal a été appelé par le maire et a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement a eu lieu et a proclamé Madame Catherine JOUIS, 2^{ème} adjointe au Maire à 7 voix Pour, 3 Blancs et 1 nul.

IV] Délibération de proclamation du maire et des adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est demandé à la personne la plus âgée de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletin: 11
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrage exprimés: 11

- majorité absolue: 6

Ont obtenu:

- Monsieur DODELIN François: 11 voix

Monsieur DODELIN François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Monsieur le Maire procède à l'élection du 1er adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletin: 11
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrage exprimés: 11

- majorité absolue: 6

Ont obtenu:

- Monsieur GUILBERT Alain : 11 voix

Monsieur GUILBERT Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er Adjoint au maire.

Monsieur le Maire procède à l'élection du 2ème adjoint.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletin: 11
- bulletins blancs ou nuls: 4
- suffrage exprimés: 7

- majorité absolue: 6

Ont obtenu:

- Madame Catherine JOUIS: 7 voix

Madame Catherine JOUIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème Adjoint au maire.

V-] Indemnités des fonctions de maire et des adjoints :

Vu l'article L.2123-23 et l'article L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer afin de fixer l'indemnité de fonction de maire et des adjoints.

L'indemnité allouée au maire dans les communes de moins de 500 habitants est passée depuis le 1^{er} janvier 2020 à 25,5% au lieu de 17% calculé sur la valeur du montant de l'indice maximal de référence et celle des adjoints de 9,9 % au lieu de 6,6 % de ce même indice.

Cette indemnité sera applicable à compter du 1^{er} juin 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est Pour à l'unanimité des voix

VI-] Délégation de Pouvoir au Maire :

Le Conseil Municipal a délibéré afin de déléguer à Monsieur le Maire, à compter du 26 mai 2020 et durant la durée du Conseil Municipal :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales ou syndicales utilisées par les services de la collectivité,
- de procéder dans la limite déterminée par l'assemblée, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures, et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de passer les contrats d'assurance,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice,
- de fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

- d'exercer au Nom de la collectivité, les droits et préemption définis par le code de l'urbanisme, que la collectivité en soit titulaire ou délégataire,
- d'intenter au Nom de la collectivité les actions en justice ou de défendre la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est Pour.

VII-] Délibération pour autoriser le receveur de poursuivre les débiteurs :

Le conseil municipal a délibéré afin d'autoriser Monsieur VRAND, receveur municipal, de poursuivre le débiteurs de la commune jusqu'au commandement inclus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est Pour.

VIII-] Délibération pour reconduire l'allocation de l'indemnité de budget au comptable public:

En application de l'article 97 de la Loi 82-213 du 2 mars 1982, du décret 82-979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté du 16 décembre 1983, il est attribué à Monsieur VRAND, receveur Municipal, une indemnité de budget. Cette indemnité sera versée à taux plein.

Cette délibération sera valable pour toute la durée du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est Pour.

IX-] Délibération désignant les délégués auprès des syndicats de communes et des représentants des syndicats mixtes ouverts:

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des voix comme délégués aux divers syndicats les personnes désignés sur la liste ci-dessous :

SDE76 : Titulaires : Mr GUILBERT Alain
Suppléants : Mr DODELIN François

Syndicat Bassin Versant : GEMAPI : Titulaire : Mr GUILBERT Alain
Suppléant : Mr BENARD Eric

X-] Délibération portant désignation des membres de la commission d'appel d'offre:

Le conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offre suivant à l'unanimité des voix :

M.DODELIN François
M.DELAFOSSE René
M.GUILBERT Alain
M.FOSSÉ Michel

XI-] Délibération pour rembourser la salle polyvalente annulée à cause du confinement et de l'urgence sanitaire :

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer afin de rembourser la salle polyvalente aux personnes qui ont dû annuler leur location de salle polyvalente à cause du confinement et de l'urgence sanitaire lié au Covid-19.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

XII-] Délibération pour demander une subvention au Département concernant l'installation de bornes incendies :

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer afin de pouvoir demander une subvention au Département concernant l'installation de bornes incendies et d'une poche de 240m3 de réserve eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est Pour

XIII- Délibération pour ne pas fiscaliser la participation au syndicat des bassins versants :

Pour ne pas alourdir le montant des impôts locaux, le Maire propose de ne pas fiscaliser la participation au syndicat des bassins versants.

Le montant de cette participation sera inscrit au budget 2020 au compte 6554- Contribution aux organismes de groupe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est pour.

XIV- Questions Diverses :

- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu les masques en tissus de la communauté de commune et que la distribution sera faite le 04 juin aux habitants de la commune.
- Monsieur Michel DAVID demande à Monsieur le Maire si les encombrants seront ramassés.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu deuxième quinzaine de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19h04